



Missió Permanent del Principat d'Andorra
a l'Oficina de les Nacions Unides a Ginebra i altres organitzacions internacionals

NV S-21/2031

NOTE VERBALE

La Mission permanente de la Principauté d'Andorre auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et a l'honneur de se référer à la résolution 47/24 adoptée par le Conseil de droits de l'homme, le 14 juillet 2021, intitulée « Droits de l'homme et changements climatiques ».

La Principauté d'Andorre se félicite du mandat de la RES/47/24 qui mène à protéger les personnes en situation de vulnérabilité face aux effets du changement climatique. L'Andorre n'a cependant des informations pour le rapport que le HCNUDH présentera lors de la 50^{ème} période de sessions du Conseil des Droits de l'Homme.

La Mission permanente de la Principauté d'Andorre auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme les assurances de sa plus haute considération. *g*



Genève, le 14 octobre 2021

HCNUDH
GENÈVE